# Aides financières de rentrée scolaire

(https://ville-cachan.fr/aides-financieres-de-rentree-scolaire/)

## L’allocation de rentrée scolaire de la Caf

La Caisse d’allocations familiales (Caf) du Val-de-Marne délivre une allocation de rentrée scolaire (ARS) aux familles ayant un enfant à charge ou plus, âgé(s) de 6 à 18 ans.

Elle est versée sous conditions de ressources et son montant varie suivant l’âge et le nombre d’enfants.

- En savoir plus sur l’allocation de rentrée scolaire délivrée par la Caf

## Distribution de kits scolaires aux élèves des écoles élémentaires

**Ce nouveau dispositif mis en place pour la rentrée 2025 remplace l’allocation communale de rentrée scolaire**.

Un kit est offert à chaque élève des écoles publiques élémentaires. Fabriqué majoritairement en France, il contient l’essentiel : sac en toile, feutres, crayons, stylos, gomme, taille-crayon, ardoise, colle.

Parallèlement à ce nouveau dispositif accordé directement aux familles, la Ville continue d’allouer chaque année aux écoles élémentaires une somme de 35.70 € par enfant inscrit. Cette somme est investie dans les livres et les fournitures scolaires.

- En savoir plus sur la distribution du kit scolaire pour les enfants des écoles élémentaires

**Service Relation citoyen (SRC)**
8 rue Camille-Desmoulins, 94230 Cachan
+33 1 49 69 69 69
relation.citoyen@ville-cachan.fr

Lundi, mardi, mercredi et vendredi : 8h15-12h et 13h30-17h15
Jeudi : 13h30-19h
Samedi : 8h45-12h30

Fermeture exceptionnelle : samedi 24 octobre 2026

**Caisse d’allocations familiales du Val-de-Marne**

2, avenue du général de Gaulle, 94000 Créteil

08 10 25 94 10

https://www.caf.fr

**Christine Rescoussié**

12e adjointe et adjointe du quartier du Coteau

Vie scolaire ; activités périscolaires ; relations internationales ; jumelage.

+33 1 49 69 69 69

secretariat.elus@ville-cachan.fr